

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

# DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

**Bulletin de nouvelles**

Abonnement

**Archives**

À l'agenda

Communiqués / Discours /  
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes  
pratiques

Sites d'intérêt

## Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 3, no 14, mardi 20 mai 2003

### Déclaration de cannes des ministres Européens de la culture

Le 21 mai de chaque année, la communauté internationale est invitée à célébrer la DIVERSITÉ CULTURELLE. Proclamée «Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement culturel», par sa résolution 57/249, l'Assemblée générale des Nations Unies souhaite ainsi faire prendre conscience à l'opinion publique de la valeur et l'importance de la diversité culturelle et, en particulier, promouvoir, par l'éducation et à travers les médias, la connaissance des valeurs positives qui s'attachent à la diversité culturelle. Cet événement fait écho à la Journée mondiale du développement culturel célébrée durant la Décennie mondiale du développement culturel.

#### DANS CE NUMÉRO :

##### Communiqués, discours, déclarations

- La semaine de la Bavière au Québec

##### Publications et études

- Le Québec en France : la valorisation de l'identité commune, no 4, avril-mai 2003, pp.4-5

##### Autres actualités d'intérêt

- Viviane reding, membre de la commission européenne chargé de l'éducation et de la culture. «les cinémas du monde: l'europe partenaire»
- Déclaration de cannes des ministres européens de la culture
- Canes : les Ministres Européens de la culture réunis pour défendre le cinéma
- Étude préliminaire sur les aspects techniques et juridiques relatifs à l'opportunité d'un instrument normatif sur la diversité culturelle (166 EX/28 et 166 EX/47 Partie I)
- La Bavière et le Québec sont tous deux partisans de la diversité culturelle
- Une communauté de valeurs, pionnière de la diversité culturelle

## Communiqués, discours, déclarations

### La semaine de la Bavière au Québec

Montréal, le 15 mai 2003. 2003/05/15

Jusqu'au 21 mai se dérouleront à Québec et à Montréal plusieurs activités et manifestations culturelles dans le cadre de la Semaine de la Bavière au Québec. À cet égard, la ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, invite la communauté à participer en grand nombre à ce rendez-vous culturel qui «constitue l'un des événements marquants de la coopération culturelle Québec-Bavière». Le volet

culturel de la Semaine prévoit notamment la tenue d'une table ronde sur la diversité culturelle. [14] (disponible en français seulement)

- Ministère de la Culture et des Communications  
<http://mcc.quebectel.qc.ca/sites/mcc/communiq.nsf/42e18349a0462c5185256b7200747t>

Haut de la page 

## Publications et études

### **Le Québec en France : la valorisation de l'identité commune, no 4, avril-mai 2003, pp.4-5**

Cette revue de la Délégation générale du Québec à Paris fait mention de la 59e session de la Commission permanente de coopération franco-québécoise qui s'est tenue à Québec au début de février sous le thème «Convergence et partenariat». À l'issue de cette session, la France et le Québec ont convenu de soutenir en priorité, pour 2003-2004, des projets relevant de quatre principaux domaines dont notamment la valorisation de l'identité commune. En effet, la Commission déclare que la coopération franco-québécoise constitue l'un des moyens privilégiés d'assurer le rayonnement identitaire des deux sociétés. Cette coopération participe en outre à l'affirmation de l'identité francophone comme composante de la diversité culturelle mondiale. La Commission entend également mettre l'emphase sur la promotion de la diversité linguistique comme composante de la diversité culturelle. [14] (Disponible en français seulement)

- <http://www.mri.gouv.qc.ca/paris/pdf/LFQ04.pdf> 

Haut de la page 

## Autres actualités d'intérêt

### **Viviane reding, membre de la commission européenne chargé de l'éducation et de la culture. «les cinémas du monde: l'europe partenaire»**

Journée européenne du festival de Cannes - Table ronde cannes, le 15 mai 2003

À l'occasion de cette table ronde sur les cinémas du monde organisée par la Commission européenne dans le cadre de la Journée européenne du festival de Cannes, Mme Viviane Reding, Commissaire européenne chargée de l'Éducation et de la Culture, déclare notamment qu'il n'y a pas de diversité sans échanges. Pour que ces échanges soient mieux équilibrés, il faut, selon elle, «préservé la possibilité pour chaque pays ou groupe de pays de définir, mettre en œuvre les politiques culturelles qu'ils estiment nécessaires pour le rayonnement de leurs cinémas et de leurs cultures». C'est, souligne-t-elle, la position de l'Europe dans les négociations internationales à l'Organisation Mondiale du Commerce. Mme Reding affirme en outre que «cette liberté doit encore être mondialement reconnue, garantie et organisée». C'est pourquoi, souligne-t-elle, il faut sur ce point saluer et encourager l'initiative prise par l'Unesco visant à consolider cette liberté par une convention internationale». [14] (Disponible en français seulement)

- Union européenne  
[http://europa.eu.int/rapid/start/cgi/questfr.ksh?p\\_action.gettxt=gt&doc=SPEECH/03/244|0|RAPID&lg=FR&display=](http://europa.eu.int/rapid/start/cgi/questfr.ksh?p_action.gettxt=gt&doc=SPEECH/03/244|0|RAPID&lg=FR&display=)

Haut de la page 

## Déclaration de cannes des ministres européens de la culture

15 Mai 2003

Les ministres européens de la culture réunis à Cannes, en la présence de Mme Viviane Reding, responsable de la Culture à la Commission européenne, et de M. Michel Rocard, Président de la Commission "Culture" du Parlement européen ont adopté une déclaration dans laquelle ils affirment que «Le cinéma et la création sont au cœur de l'identité culturelle européenne» et que «une Europe élargie offrira un nouvel élan aux cinématographies des vingt-cinq pays». Les ministres de la culture souhaitent ainsi

conserver leur faculté à soutenir le cinéma et la création. C'est la raison pour laquelle ils souhaitent le maintien de l'adoption par commun accord de tous les États membres des décisions relatives aux accords commerciaux relatifs aux services culturels et audiovisuels. Il s'agit en effet de permettre à chaque pays de continuer à définir sa politique culturelle. [14] (Disponible en français seulement)

- Ministère de la Culture et de la Communication  
<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/communiq/aillagon/cannes-festival.htm>

Haut de la page 

## **Cannes : les Ministres Européens de la culture réunis pour défendre le cinéma**

Jeudi 15 mai 2003

Selon cette dépêche de l'AFP, 23 des 25 ministres européens de la Culture, réunis au Festival de Cannes pour la "Première journée de l'Europe", se sont fixé une feuille de route pour défendre le cinéma européen à travers "la création, la distribution, les co-productions et l'éducation des jeunes spectateurs". À cette occasion, M Jean-Jacques Aillagon, ministre français de la Culture, assurant que les ministres de la Culture présents avaient exprimé «leur attachement au principe de l'exception culturelle», a déclaré que «nous sommes pour la défense de la diversité» et que «chacun de nos pays doit devenir un territoire de création». Affirmant pour sa part que «la diversité que nous réclamons, elle est aussi pour les autres», Mme Viviane Reding, responsable de la Culture à la Commission européenne a déclaré qu'«il faut se donner les moyens de défendre le cinéma européen en le subventionnant». [14] (Disponible en français seulement)

- <http://fr.movies.yahoo.com/030515/202/3745k.html>

Haut de la page 

## **Étude préliminaire sur les aspects techniques et juridiques relatifs à l'opportunité d'un instrument normatif sur la diversité culturelle (166 EX/28 et 166 EX/47 Partie I)**

Decisions adoptees par le conseil executif à sa 166e session. Paris, le 14 mai 2003

À l'issue de sa 166e session, tenue à Paris du 4 au 16 avril dernier, le Conseil exécutif de l'UNESCO a adopté la décision d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la 32e session de la Conférence générale le point portant «Étude préliminaire sur les aspects techniques et juridiques relatifs à l'opportunité d'un instrument normatif sur la diversité culturelle». Le Conseil exécutif invite notamment le Directeur général a) à soumettre à la Conférence générale un rapport sur cette étude de même que les observations formulées et les décisions prises à son sujet par le Conseil exécutif, b) à inclure dans le rapport une référence aux instruments internationaux pertinents. Le Conseil exécutif recommande en outre à la Conférence générale «de prendre une décision en faveur de la poursuite de l'action visant l'élaboration d'un nouvel instrument normatif international sur la diversité culturelle et de déterminer la nature de cet instrument». [14] (Disponible en français, anglais, espagnol)

- <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001302/130244f.pdf>  (français)
- <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001302/130244e.pdf>  (anglais)
- <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001302/130244s.pdf>  (espagnol)

Haut de la page 

## **La Bavière et le Québec sont tous deux partisans de la diversité culturelle**

Canadian press, wednesday, may 14, 2003

Dans cet article, Norman Delisle affirme que, à travers l'État allemand de la Bavière, «le Québec a un nouvel allié pour défendre la diversité culturelle». En effet, reçu

officiellement à l'Assemblée nationale du Québec par le premier ministre, M. Jean Charest, M. Edmund Stoiber, ministre-président de l'État bavarois, déclare que «les produits culturels doivent être exclus des accords économiques de libre-échange». Pour M. Stoiber, «l'augmentation des échanges commerciaux dans le cadre de la mondialisation ne doit pas empêcher les États et les régions de prendre toutes les mesures requises pour assurer leurs différences et le maintien de leur culture». Dans une déclaration commune, MM. Charest et Stoiber affirment l'engagement des deux gouvernements à «multiplier les relations économiques fructueuses entre les deux États, leur volonté commune de préserver et d'affirmer leur originalité et leur identité culturelle, et d'augmenter leurs relations de confiance qui leur permet de faire face aux défis posés par la mondialisation et l'intégration économique». [14] (Disponible en français seulement)

- Canada.com News  
<http://canada.com/news/story.asp?id=41DFA1CA-24ED-437C-9251-15DD1C05115E>

Haut de la page 

## Une communauté de valeurs, pionnière de la diversité culturelle

Journée internationale de la francophonie tribune du ministre délégué à la coopération et à la francophonie, M. Pierre-André Wiltzer, dans le quotidien "Le Figaro" - Paris, 20 mars 2003

Affirmant que «la reconnaissance de la diversité est le meilleur fondement de la paix et du développement», M. Pierre-André Wiltzer, ministre français délégué à la Coopération et à la Francophonie, déclare que «dans le débat sur la diversité culturelle, la Francophonie a non seulement une valeur d'exemplarité mais elle peut surtout faire entendre une voix singulière». C'est ainsi qu'elle a, avant toutes les autres organisations internationales, «eu l'intuition que la généralisation d'un prêt-à-porter culturel menaçait la richesse des expressions artistiques et intellectuelles du monde et nourrirait des réactions identitaires violentes». M. Wiltzer souligne notamment le sens du combat que la Francophonie mène pour la diversité culturelle : «la Francophonie rejette la perspective d'un ordre impérial, gouverné par une économie dominante et une culture uniforme et standardisée, imposant une seule langue de communication internationale. C'est au nom de cette même cause qu'elle s'efforce aujourd'hui de rassembler, bien au-delà de l'espace francophone, une vaste coalition d'États issus de toutes les aires linguistiques pour faire triompher la conception d'un monde multiple et tolérant, respectueux des cultures, des croyances et des langues qui, toutes, constituent le vrai patrimoine de l'humanité. Avec la France, la Francophonie souhaite que l'UNESCO élabore une convention internationale sur la diversité culturelle qui donne à chaque État les moyens de définir librement sa politique culturelle et les instruments qui y concourent.» [14] (Disponible en français seulement)

- Ministère des Affaires étrangères  
<http://www.diplomatie.gouv.fr/actu/bulletin.asp?liste=20030320.html#Chapitre5>

Haut de la page 